

RAPPORT ANNUEL ATC ICNA 2009

Allocation temporaire complémentaire des Ingénieurs Civils de la Navigation Aérienne

Caisse des dépôts - Direction des Retraites
rue du vergne – 33059 Bordeaux cedex
☎ 05 56 11 41 23
www.cdc.retraites.fr



RETRAITES

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 10

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence le bénéfice ou la perte de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. LEXIQUE 21



Présentation générale	3
Financement du fonds	4
Gestion administrative	5
Indicateurs	6
Frais de gestion	9

PRESENTATION GENERALE

L'allocation temporaire complémentaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ATC/ICNA) instituée par la loi de finances rectificative pour 1997 n°97-1239 du 29 décembre 1997 a entraîné la création du fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire par décret n° 98-1096 du 4 décembre 1998. Ce texte confie également la gestion du fonds au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations assisté d'un comité de suivi dont le rôle et la composition sont fixés par l'arrêté interministériel du 4 décembre 1998 portant application du décret précité.

Les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres par limite d'âge ou sur leur demande à compter de leur cinquantième anniversaire ou pour invalidité bénéficient, pendant huit ans dès leur cessation d'activité, de cette allocation temporaire complémentaire payée par la Caisse des dépôts et consignations.

Suite à la loi de finance rectificative de décembre 2006, les ICNA radiés des cadres à compter du 1^{er} janvier 2004, bénéficient de cette allocation calculée sur la base de l'indemnité spéciale de qualification versée à un premier contrôleur pendant une durée totale de 13 ans dont 118 % les 8 premières années et 64 % les 5 années suivantes.

Les modalités de gestions administrative et financière du fonds sont définies par une convention signée entre la Direction générale de l'aviation civile et la Caisse des dépôts et consignations en date du 5 février 1999 pour une durée de cinq ans renouvelable, ensuite, annuellement par tacite reconduction.

FINANCEMENT DU FONDS

L'allocation temporaire complémentaire (ATC) est payée mensuellement à terme échu aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres ou à leurs ayants cause. Le compte numéraire sur lequel sont imputées les sommes nécessaires au paiement de l'allocation temporaire complémentaire est alimenté mensuellement par la Direction générale de l'aviation civile.

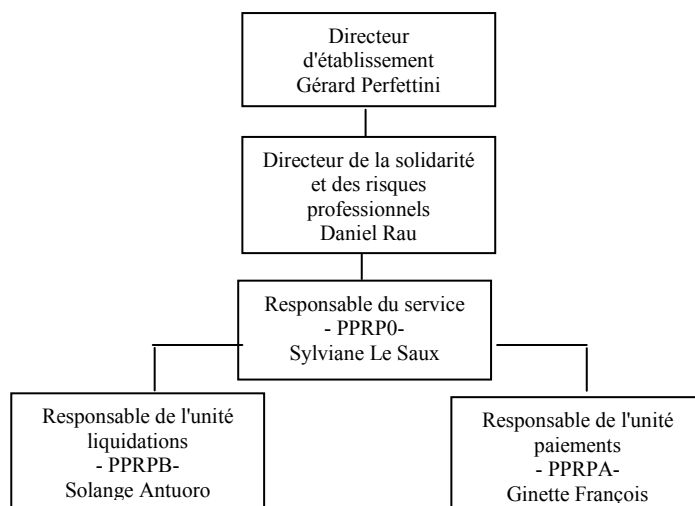
GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds " Allocation temporaire complémentaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne " est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée par deux équipes au sein de la Direction de la solidarité et des risques professionnels, service des risques professionnels :

- l'unité administrative de liquidation des allocations (PPRPB),
- l'unité administrative de paiement et de gestion des allocations (PPRPA).

L'organigramme ci-dessous, précise cette organisation :



La gestion est réalisée à l'aide d'une application informatique.

Tous les mois le service gestionnaire procède :

- à la liquidation des dossiers,
- à la préparation de la paie,
- à la mise à jour des paramètres de calcul,
- à toutes les mises à jour nécessaires (rappels, retenues, etc...),
- à l'édition du cahier d'échéance,
- à la mise à jour de l'historique des ATC (archivage informatique des échéances),
- au reversement des cotisations sociales à l'ACOSS,
- au reversement des oppositions pour pension alimentaire ou pour avis à tiers détenteurs,
- à la régularisation, auprès des ayants cause, de la situation après décès des bénéficiaires.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence.

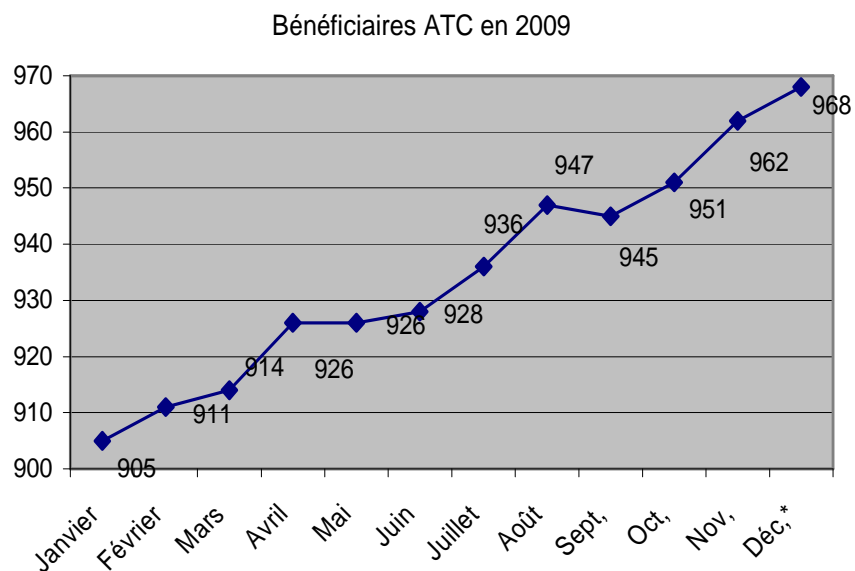
Annuellement a lieu le comité de suivi composé de membres de la CDC et de la DGAC au cours duquel sont exposés la gestion annuelle des dossiers agrémentée de statistiques, les finances, le bilan et le compte de résultat du fonds.

INDICATEURS

Evolution mensuelle du nombre de bénéficiaires de l'ATC :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept,	Oct,	Nov.	Déc.*
905	911	914	926	926	928	936	947	945	951	962	968

* 968 paiements (dont 1 trésorerie générale)

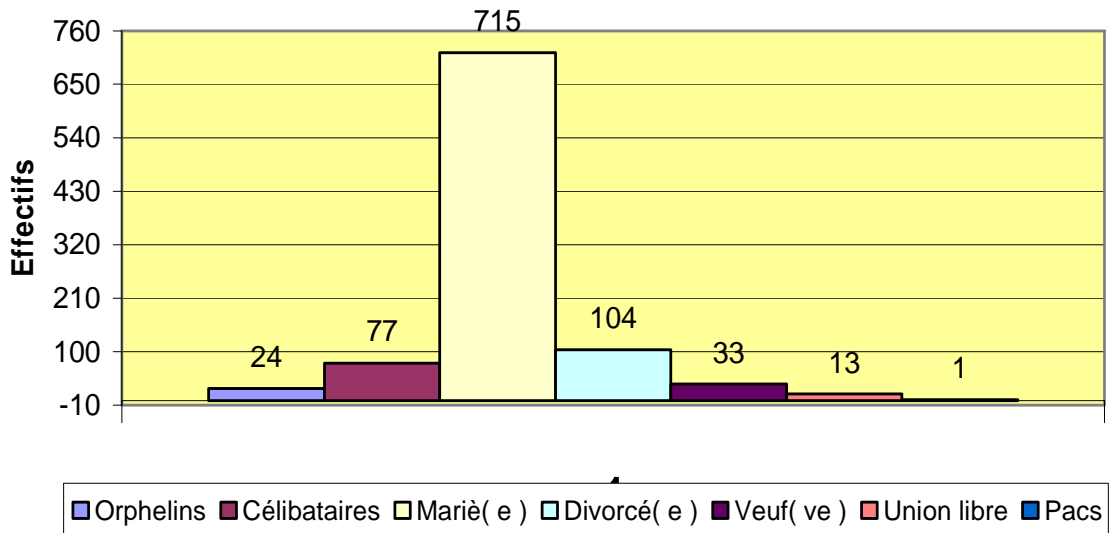


* Solde réel au 31/12/2009 : 968 bénéficiaires et paiements pour 943 dossiers.

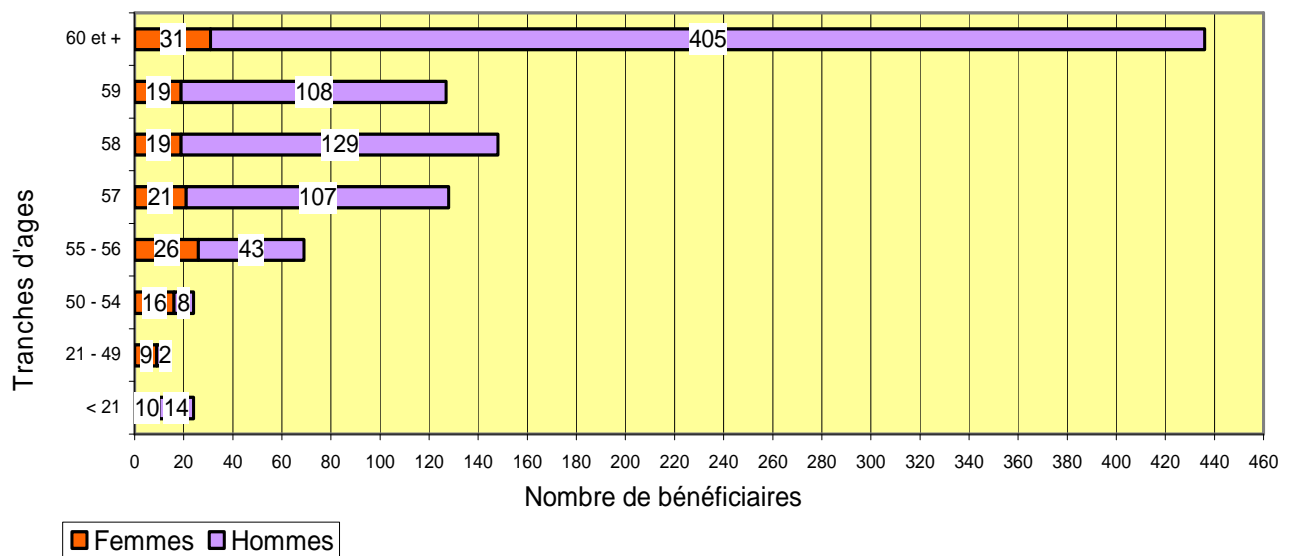
Dossiers traités en 2009 : 72 (fin de droit en 2009)
et 10 paiements arrêtés pour motifs divers (21 ans,
décès, fin de prélèvements TG...)

Soit 1050 dossiers (968 + 82)

Répartition des bénéficiaires par situation familiale au 31/12/2009



PYRAMIDE DES AGES DES BENEFICIAIRES au 31 décembre 2009



Total : 1050 dossiers traités dont 72 sorties (fin de droit) + 10 arrêts divers (décès, reprise activité...)

1050 - (72 + 10) = 968 au 31 /12/ 2009.

Situation de famille des nouveaux bénéficiaires au 31 décembre 2009

Situation de famille	2007		2008		2009	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Mariés	98	78,40	118	69,82	121	79,61
Veufs ou veuves	4	3,20	7	4,14	3	1,97
Célibataires	3	2,40	16	9,47	12	7,89
Divorcés	14	11,20	21	12,43	11	7,24
Orphelins	3	2,40	5	2,96	4	2,63
Union-libre	2	1,60	2	1,18	1	0,66
PACS	1	0,80	0	0	0	0
TOTAL	125	100	169	100	152	100

152 nouveaux bénéficiaires pour 148 dossiers entrés en 2009.

FRAIS DE GESTION

La Caisse des dépôts et consignations, en qualité de gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,9 % hors taxes des prestations et de 0,3 % hors taxes de l'encours défini comme la moyenne des actifs gérés valorisés chaque fin de mois.

Pour la gestion 2009, le montant des frais de gestion est de 289 643,10 €.

Une facture prévisionnelle est adressée à la Direction générale de l'aviation civile en janvier de chaque année.



Bilan	11
Compte de résultat	13
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	14
L'annexe comptable	
Principes, faits caractéristiques, règles et méthodes comptables.....	15
Notes sur le bilan	16
Notes sur le compte de résultat.....	18
Affectation du résultat	18
Note 1 – Actifs immobilisés	19

BILAN ACTIF*(en euros)*

ACTIF	EXERCICE 2009			EXERCICE 2008
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières	46 097 463		46 097 463	45 744 680
Titres pris en pensions livrées	35 683 259		35 683 259	36 363 566
Intérêts courus s/ PL Long terme	10 414 204		10 414 204	9 381 114
TOTAL I	46 097 463		46 097 463	45 744 680
ACTIF CIRCULANT				
Créances et comptes rattachés	1 767 472		1 767 472	1 898 979
Titres pris en pensions livrées	728 250		728 250	800 275
Intérêts courus s/ PL Court terme	17 237		17 237	18 992
Produits à recevoir s/coupons	9 712		9 712	9 712
Produits à recevoir DGAC	1 012 273		1 012 273	1 070 000
Valeurs mobilières de placement	3 458 098		3 458 098	2 371 374
Parts SICAV à dom. monétaire	0		0	1 554 928
Parts FCP	3 458 098		3 458 098	816 447
Disponibilités	179 211		179 211	376 020
Banque	179 157		179 157	376 020
Intérêts à recevoir cpte banque	54		54	0
TOTAL II	5 404 780		5 404 780	4 646 373
TOTAL GENERAL (I + II)	51 502 243	0	51 502 243	50 391 053

BILAN PASSIF

(en euros)

PASSIF	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau	50 005 757	47 112 632	51 401 177	50 005 757
Report à nouveau	50 005 757	47 112 632	51 401 177	50 005 757
Résultat de l'exercice	1 395 420	2 893 125		
Résultat de l'exercice	1 395 420	2 893 125		
TOTAL I	51 401 177	50 005 757	51 401 177	50 005 757
Dettes et comptes rattachés	101 067	385 296	101 067	385 296
Bénéficiaires de prestations	0	833	0	833
Impayés sur prestations	0	202	0	202
Contribution sociale généralisée	24 742	21 360	24 742	21 360
Contribution soc. génér. élargie	43 302	37 385	43 302	37 385
Contribution RDS	5 156	4 449	5 156	4 449
Frais de gestion à payer	24 184	43 794	24 184	43 794
Excédent à rembourser s/coupons	3 682	277 272	3 682	277 272
TOTAL II	101 067	385 296	101 067	385 296
TOTAL GENERAL (I + II)	51 502 243	50 391 053	51 502 243	50 391 053

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

(en euros)

	2009	2008
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Financement principal	12 303 773	11 465 615
Contributions DGAC	12 303 773	11 465 615
TOTAL I	12 303 773	11 465 615
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prestations servies	12 531 983	10 261 889
Arrérages d'allocations	12 531 983	10 261 889
Frais de gestion	298 515	272 997
Frais administratifs CDC	289 643	266 815
Autres frais de gestion	8 872	6 183
TOTAL II	12 830 498	10 534 886
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-526 726	930 729
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus sur pensions livrées court terme	36 578	39 338
Revenus sur pensions livrées long terme	1 856 528	1 876 478
Plus-values sur SICAV	5 508	38 004
Plus-values sur FCP	23 496	8 699
Intérêts créditeurs sur compte-courant	54	0
TOTAL III	1 922 165	1 962 519
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts débiteurs sur compte-courant	20	123
TOTAL IV	20	123
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 922 145	1 962 396
RESULTAT COURANT (I - II) + (III - IV)	1 395 419	2 893 125
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Autres produits exceptionnels	0	0
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Autres charges exceptionnelles	0	0
TOTAL VI	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	14 225 938	13 428 135
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	12 830 518	10 535 009
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 395 420	2 893 125

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2005	2006	2007	2008	2009
REPORT A NOUVEAU <i>(après affectation du résultat)</i>	35 674 170	41 875 203	47 112 632	50 005 757	51 401 177
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 014 796	6 201 033	5 237 429	2 893 125	1 395 420

L'affectation des résultats excédentaires au compte de report à nouveau entraîne une augmentation régulière des capitaux propres du fonds.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

Le Fonds de l'Allocation Temporaire Complémentaire des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ATC-ICNA) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par l'ATC-ICNA est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

Actif immobilisé

Selon les termes de la convention, l'investissement financier effectué par la CDC est effectué sous forme de pensions livrées. Ces titres ont été inscrits en Immobilisations financières pour tenir compte de l'objectif assigné à ce portefeuille. En effet, ces placements sont destinés à assurer l'équilibre des années déficitaires du Fonds qui ont été déterminées à partir des prévisions de l'exercice en cours et des quinze exercices suivants.

Frais de gestion

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'ATC-ICNA des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération annuelle fixée par la convention signée par les deux parties. Cette rémunération représente 0,90 % du montant des prestations servies ainsi que 0,30 % de la moyenne des actifs valorisés.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières (Note 1)

Le montant total des immobilisations financières s'élève à 46 097 463 € à la clôture de l'exercice contre 45 744 680 € en 2008, soit une augmentation de l'ordre de 0,8 %.

- La variation des titres pris en pension correspond à :
 - 3 pensions livrées à échéance en 2009 pour un montant de 2 198 204 €
 - 778 841 € - début de pension en mars 1999
 - 945 127 € - début de pension en juillet 2002
 - 474 235 € - début de pension en juillet 2003
 - 4 nouvelles prises en pensions en 2009 pour un montant de 1 517 897 €
 - 994 582 € - échéance en janvier 2011
 - 167 046 € - échéance en janvier 2019
 - 170 439 € - échéance en janvier 2020
 - 185 830 € - échéance en janvier 2022
- Les intérêts courus, soit 10 414 204 €, correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres de pensions et leur valorisation linéaire au 31 décembre 2009.

Créances et comptes rattachés

- Titres pris en pensions livrées

(en euros)

PENSIONS LIVREES COURT TERME		MONTANT MIS EN PENSION	VALEUR FINALE AU 30/06/2010	INTERETS COURUS DU 01/07/2009 AU 31/12/2009
Début de pension	Échéance			
30/06/2009	30/06/2010	20 371	21 516	573
01/07/2009	30/06/2010	707 879	741 207	16 664
TOTAL		728 250	762 723	17 237

- Les produits à recevoir sur coupons correspondent à un écart constaté sur les reversements en attente de régularisation.
- Les produits à recevoir de la DGAC d'un montant de 1 012 273 € correspondent à la contribution relative aux traitements du mois de décembre 2009, encaissée à la date du 3 février 2010.

LES COMPTES ANNUELS

L'ANNEXE COMPTABLE

Valeurs mobilières de placement

(en euros)

TITRES DE PLACEMENT				VALEUR BILAN	VALEUR BOURSIERE	PLUS OU MOINS
Intitulés	Code	Valeur	Quantités	Stocks		VALUES LATENTES
F C P BNP PARIBAS CASH INVEST	FR0010337667		62	3 458 098	3 461 606	3 508
TOTAL				3 458 098	3 461 606	3 508

Les valeurs mobilières de placement de l'ATC-ICNA, constituées de Fonds Communs de Placement, sont destinées à assurer la trésorerie du fonds. Les entrées sont comptabilisées au prix d'acquisition, les sorties en coût moyen pondéré.

Ces placements n'étant pas en moins-values latente, aucune dépréciation n'est constatée à la clôture des comptes.

Capitaux propres

Le report à nouveau correspond aux résultats cumulés depuis la création du fonds.

Dettes et comptes rattachés

Les retenues sociales du mois de décembre 2009 pour un montant total de 73 201 € ont été versées à l'ACOSS le 6 janvier 2010.

Le montant des frais de gestion à payer représente la différence entre le montant de la facture 2009 des frais administratifs et les acomptes versés à ce titre par l'ATC-ICNA au cours de l'exercice, calculés sur la facturation 2008, ainsi qu'un reliquat de 1 355 € correspondant au frais de conservation des actifs.

L'excédent à rembourser enregistré pour un montant de 3 682 € correspond au décalage entre l'encaissement de coupons au mois de décembre et le reversement effectué en date du 6 janvier 2010.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal

Ce compte enregistre les contributions versées mensuellement par la DGAC au titre de 2009, auxquelles sont ajoutés les produits à recevoir de décembre pour 1 012 273 €.

Prestations servies

Elles augmentent de 2 270 094 € (22 %) par rapport à 2008 qui s'explique pour :

- 1 237 727 € dû à l'augmentation du nombre des paiements (968 paiements pour 943 dossiers au 31 décembre 2009 contre 895 paiements pour 868 dossiers au 31 décembre 2008)
- 1 032 367 € dû à la revalorisation des allocations ainsi qu'au paiement du rappel avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008 suite à la publication du nouveau montant de la prime de technicité (arrêté du 27 février 2009 paru au Journal Officiel du 3 avril 2009).

Frais de gestion

Le montant de la facture des frais administratifs remboursable à la CDC, calculé conformément à la convention signée entre la DGAC et la CDC, s'élève à 289 643 €. Les autres frais de gestion représentent les frais de banque et la commission de conservation des actifs financiers.

Produits financiers

Ils correspondent :

- aux revenus des titres pris en pension livrée court terme pour 36 578 € (dont 17 237 € au titre des intérêts courus sur les deux pensions livrées à échéance du 30 juin 2010).
- aux revenus des titres pris en pension long terme pour 1 856 528 € (dont 823 438 € correspondant à l'encaissement des intérêts sur les trois pensions livrées long terme arrivées à échéance en 2009 et 1 033 190 € au titre des intérêts courus sur les pensions livrées long terme détenues par le fonds au 31 décembre 2009).
- aux plus-values réalisées sur les ventes de valeurs mobilières de placement (SICAV et FCP) pour un montant de 29 004 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2009, soit 1 395 420 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 1 – ACTIFS IMMOBILISES

TITRES PRIS EN PENSIONS LIVREES AU 31 DECEMBRE 2009

(en euros)

PENSIONS LIVREES		MONTANT MIS	VALORISATION	INTERETS
Début pension	Date échéance	EN PENSION	LINEAIRE	COURUS
26/03/1999	30/06/2010	1 076 107	1 661 072	584 964
26/03/1999	30/04/2011	758 512	1 184 432	425 920
01/07/1999	30/04/2011	520 125	842 572	322 447
01/07/1999	30/06/2012	950 809	1 557 923	607 114
05/01/2000	30/04/2012	429 056	728 364	299 308
05/01/2000	30/06/2013	1 041 006	1 794 195	753 189
05/01/2001	31/01/2013	122 117	197 201	75 084
05/01/2001	30/06/2014	1 095 571	1 811 724	716 154
05/01/2001	30/04/2015	278 061	463 380	185 318
05/01/2001	30/06/2015	682 249	1 121 345	439 097
05/01/2001	01/07/2015	760 160	1 249 426	489 266
02/07/2001	29/01/2010	88 314	133 563	45 250
02/07/2001	30/04/2011	250 815	385 291	134 476
02/07/2001	30/04/2012	328 207	509 607	181 400
02/07/2001	30/04/2013	558 362	878 317	319 955
02/07/2001	30/04/2014	326 570	522 548	195 978
03/07/2002	30/01/2010	268 695	383 107	114 412
06/01/2003	31/01/2010	103 053	134 834	31 781
06/01/2003	30/04/2011	386 895	515 447	128 552
06/01/2003	30/04/2012	306 231	413 887	107 656
06/01/2003	31/01/2013	56 548	76 884	20 336
06/01/2003	30/04/2016	455 943	646 008	190 065
06/01/2003	31/01/2017	113 028	161 676	48 648
05/01/2005	30/04/2017	530 903	645 546	114 643
06/01/2003	01/07/2017	111 825	160 632	48 807
05/01/2005	30/04/2018	538 411	659 769	121 358
01/07/2003	30/04/2010	509 015	614 280	105 265
05/01/2004	29/01/2010	211 830	263 338	51 508
05/01/2004	29/04/2011	639 747	808 674	168 927
05/01/2004	30/04/2012	485 430	622 031	136 600

.../...

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

TITRES PRIS EN PENSIONS LIVREES AU 31 DECEMBRE 2009

(en euros)

PENSIONS LIVREES		MONTANT MIS	VALORISATION	INTERETS
Début pension	Date échéance	EN PENSION	LINEAIRE	COURUS
01/07/2004	31/01/2013	670 199	851 864	181 665
01/07/2004	31/01/2014	405 523	520 956	115 433
01/07/2005	30/04/2013	336 556	387 736	51 180
01/07/2005	30/04/2014	1 303 298	1 519 742	216 444
01/07/2005	30/04/2015	735 865	860 931	125 066
05/01/2006	30/04/2015	740 170	849 915	109 745
05/01/2006	30/06/2016	3 522 132	4 062 606	540 474
05/01/2006	30/04/2017	596 772	695 680	98 908
03/07/2006	01/07/2021	4 705 475	5 596 294	890 818
05/01/2007	01/07/2021	2 506 384	2 877 891	371 507
02/07/2007	30/04/2012	985 725	1 111 081	125 355
02/07/2007	28/04/2017	964 061	1 102 256	138 195
07/01/2008	28/04/2017	662 647	729 781	67 135
07/01/2008	30/04/2018	746 962	825 049	78 087
01/07/2008	31/01/2017	1 300 001	1 409 402	109 401
05/01/2009	31/01/2019	167 046	173 917	6 871
05/01/2009	31/01/2020	170 439	177 720	7 281
05/01/2009	31/01/2022	185 830	194 441	8 611
01/07/2009	31/01/2011	994 582	1 003 132	8 550
TOTAL		35 683 259	46 097 463	10 414 204

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.

ATC : Allocation Temporaire Complémentaire.

CDC : Caisse des dépôts et consignations

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.

ICNA : Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne.